



1.2 LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN A LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

1. Evaluation préalable

Avant l'entrée en formation une évaluation de départ est organisée sur simulateur de conduite.

Cette évaluation porte sur les connaissances théoriques et les savoir-faire. Elle permet l'estimation du nombre d'heures nécessaire à la formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures de pratique pour l'apprentissage sur véhicule à boîte manuelle et 13h sur véhicule à boîte automatique (sauf si déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation. Un devis détaillé est remis à l'issue de cette évaluation.

2. Inscription

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Un accès à un livret de formation numérique via le logiciel « KLAXO » retrace l'ensemble des heures de conduite effectuées par l'élève au cours de sa formation pour passer le permis et permet à l'auto-école comme à l'élève de connaître la progression administrative et pédagogique du candidat en temps réel.

3. L'épreuve théorique générale (le code)

POUR PREPARER L'EPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 16 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (AAC).

Des cours de code collectifs (sur les dispositions légales en matière de circulation routière, le conducteur, la route, les éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite, les précautions à l'égard des occupants, l'environnement, les équipements de sécurité, les éléments mécaniques et les autres usagers de la route) sont animés par un enseignant diplômé plusieurs fois par semaine (planning envoyé par mail aux élèves).

Des séries tests comprenant 40 questions sont organisées les mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00, le mercredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 13h00.

Chaque test dure 1 heure avec la correction.

Une formation en ligne avec le CODE ROUSSEAU est également proposée avec un suivi personnalisé.

Dès que le niveau requis est atteint par le candidat, une présentation à l'examen lui est offerte.

Pour l'E.T.G., le candidat doit se présenter sur le centre d'examen avec sa convocation et sa pièce d'identité.

Le code est valable 5 ans.

4. L'examen pratique

POUR SE PRESENTER A L'EPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS ; IL FAUT AVOIR REUSSI L'EXAMEN DU CODE.

4 compétences générales sont enseignées. Ces compétences sont détaillées dans le livret de formation numérique.

Il faudra dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs du programme, le formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il précisera les critères et les conditions de réussite. Il sera ainsi possible à l'élève de mesurer sa réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

En fin de leçon l'enseignant remplit la fiche de suivi qui retrace la progression et valide les compétences.

En fin de formation l'enseignant procède à un examen blanc pour évaluer l'aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par différents formateurs.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

L'élève devra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de son apprentissage.

L'élève va apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Il devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée individuellement par l'expert, qui précise ce que le candidat va devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de conduire, sur lequel est noté le résultat, est consultable sur le compte RDV Permis du candidat.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)		
	Date :	
	L'expert(e) :	
	Codes spécifiques :	
		Candidat
		Nom :
		Prénom(s) :
		NEPH :
		Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical